

**PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE
COMMISSION PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL**

**Compte-rendu de la réunion du 17/09/2019
au château de la Borne Blanche, à Orry-la-Ville, à 18h30**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la Commission du 09/04/2019 ;
- Présentation des dossiers de réhabilitation du petit patrimoine rural 2020 ;
- Point sur les chantiers de réhabilitation ;
- Projet d'inventaire du patrimoine bâti de nouvelles communes ;
- Questions diverses.

Etaient présents :

Bernard FLAMANT

Président de la Commission Patrimoine Historique et Culturel, Conseiller municipal de Pont-Sainte-Maxence
Conseiller municipal de Viarmes
Conseiller municipal de Plailly
Conseillère municipale de Viarmes
Maire-adjoint de Belloy-en-France
Conseillère municipale d'Asnières-sur-Oise
Maire-adjoint de Coye-la-Forêt
Conseillère municipale de Viarmes
Maire-adjoint de Pont-Ste-Maxence
Chargé de mission Patrimoine historique et culturel, PNR Oise – Pays de France

Gérard ALLART
Bertrand BAECKEROOT
Sarah BEHAGUE
Jean-Marie BONTEMPS
Annick DESBOURGET
Patrick LAMEYRE
Aude MISSENAUD
Bruno VERMEULEN
François-Xavier BRIDOUX

Etaient excusés

Aurore MARCHESSEAU
Patrice ROBIN

Conseillère municipale de Pont-Ste-Maxence
Président de la Communauté de communes de Carnelle-Pays de France
Architecte du PNR Oise – Pays de France

Philippe MEURANT

M. FLAMANT, Président de la Commission, ouvre la séance.

I. Approbation du compte-rendu de la Commission du 09/04/2019

Le compte-rendu de la commission précédente est adopté à l'unanimité.

II. Présentation des dossiers de réhabilitation du petit patrimoine rural 2020

Plusieurs dossiers ont déjà été présentés lors de la précédente commission, certains ont été complétés, d'autres sont arrivés complets depuis la dernière fois.

- **ASNIERES-S/-OISE (95)**, fontaine au carrefour des rues de Gouvieux et Noisy, projet communal
Cette petite fontaine désaffectée, comme il y en a d'autres dans le village, a déjà été vue lors de la commission précédente. Le projet avait été jugé défavorablement et il avait été demandé de le revoir. C'est chose faite. Un nouveau dossier a été déposé, avec une amélioration des travaux et une réévaluation des coûts (11 934 € HT). Un photomontage

Apremont
Asnières-sur-Oise
Aumont-en-Halatte
Aville-Saint-Léonard
Barbery
Baron
Beaurepaire
Bellefontaine
Boran-sur-Oise
Borest
Brasseuse
Chamant
Chantilly
Châtenay-en-France
Chaumontel
Courteuil
Coye-la-Forêt
Creil
Epinay-Champlâtreux
Ermenonville
Fleurines
Fontaine-Chaalis
Fosses
Gouvieux
Jagny-sous-Bois
La Chapelle-en-Serval
Lamorlaye
Lassy
Le Plessis-Luzarches
Luzarches
Mareil-en-France
Mont-l'Évêque
Montagny-Sainte-Félicité
Montépilloy
Montlognon
Mortefontaine
Ognon
Orry-la-Ville
Plailly
Pont-Sainte-Maxence
Pontarmé
Pontpoint
Précy-sur-Oise
Raray
Rhuis
Roberval
Rully
Saint-Maximin
Senlis
Seugy
Survilliers
Thiers-sur-Thève
Verneuil-en-Halatte
Ver-sur-Launette
Viarmes
Villeneuve-sur-Verberie
Villers-Saint-Frambourg
Villiers-le-Sec
Vineuil-Saint-Firmin

fourni par la mairie permet en outre de se faire une idée de l'opération : la création d'un mur de 2 m de hauteur en parpaing doublé de moellons hourdés à la chaux masque le pavillon neuf, et le pavage au droit de la fontaine améliore le cadre général.

Cependant, Mme DESBOURGET s'interroge de nouveau sur les problèmes d'adduction pour la remise en eau (réseau incertain) et de circulation sur ce trottoir étroit. Malgré tout, la mairie ayant répondu aux demandes de la Commission, le dossier est accepté **favorablement**, au taux de 70%, soit 8 354€ d'aides PNR.

- BARBERY (60), garde-corps de la mare St-Nicolas, projet communal

Ce dossier nouveau concerne la mare face à la ferme St-Nicolas, à l'entrée du village. Le garde-corps est actuellement en parpaing au niveau du sol, mais autrefois, il était en brique, d'après les cartes postales anciennes. Il se trouvait en sus une briqueterie juste à côté de la ferme, ce qui conforte l'idée d'une structure en brique. La commune souhaite le refaire en moellon calcaire, avec chaînage et chaperon en pierre de taille, pour la somme de 22 870 € HT.

La discussion s'engage sur l'utilité de changer le garde-corps, qui a l'air en état, et d'en modifier le matériau. Si c'est pour améliorer l'entrée de village, certains suggèrent même carrément de le changer pour du bois ou du métal, permettant au passage d'observer la mare. Dans tous les cas, les membres de la commission rejettent **défavorablement** le projet en l'état. Elle demande à la commune 2 choses : d'une part, de justifier le matériau choisi ou de le réétudier, d'autre part, si le PNR finance les travaux, d'améliorer l'aspect de cette dernière mare existante du village, pour mieux la voir et mieux remplir son rôle (zone humide, importante pour la biodiversité, tampon).

- LAMORLAYE (60), puits Napoléon, projet Association syndicale du Lys

Présenté lors de la précédente Commission, le dossier n'était alors pas complet. C'est chose faite, après quelques aléas. Il s'agit de restaurer des maçonneries, les joints, et de remplacer la porte en bois, pour la somme de 9 786 € TTC. Le dossier étant complet, le devis correspondant aux techniques recommandées, le projet est validé **favorablement** par la Commission, taux à 70%, soit 6 850 € de subventions.

- LAMORLAYE (60), glacière du château, projet communal

Ce projet a déjà été proposé au programme d'action 2017, mais à la suite de plusieurs difficultés, n'a pu aboutir. De nouveaux devis ont été déposés et sont conformes aux exigences de qualité que le Parc requiert. Les travaux consistent en la restauration des maçonneries extérieures et intérieures, la mise en œuvre d'une étanchéité en extradosses des voûtes, la restauration des ferronneries et la création d'une grille barreaudée et de 3 soupiraux en fer forgé. Le coût des travaux sont importants et s'élèvent à 97 079 € HT, dépassant largement les capacités de financement du Parc. Il est donc proposé de le réaliser en 2 temps, une 1^e phase consacrée aux extérieurs (murs extérieurs : 44 740€, compris ferronnerie 7 267€), et une 2^e phase consacrée à l'intérieur (étanchéité 42 344€, restauration de l'intérieur 9 995€). Cette organisation est acceptée **favorablement** par les membres de la Commission, avec cependant une aide **plafonnée** à 25 000€, afin de permettre de financer d'autres projets.

- NOISY-SUR-OISE (95), mur à côté de l'église, projet communal

Le projet de la commune de Noisy, récemment déposé, consiste en l'amélioration des abords de l'église. Il s'agit de la réfection du mur touchant l'église (purgé de l'enduit ciment, rejointoiement à la chaux, création d'un chaperon en béton blanc), et de la reprise du chemin en pavés menant à l'édifice, le tout pour la somme de 7 350 € HT. Plusieurs détails sont à revoir, notamment à réviser le devis, qui date de 2016, et sur lequel est noté que le pavage sera prévu en béton imitation grès, ce qui n'est pas acceptable par le PNR. Jointe juste avant la Commission, Madame le Maire de Noisy précise que des pavés anciens ont été récupérés ailleurs dans la commune et qu'ils seront utilisés pour ce projet. Ces précisions étant apportées, la Commission valide **positivement** le projet, taux à 70%, soit 5 145€ d'aides PNR.

- PLAILLY (60), jeu d'arc, projet communal

Ce nouveau dossier déposé par la commune de Plailly concerne le jeu d'arc construit à l'entrée nord du village, au carrefour de la RD922. Les pavillons aux extrémités du pas se sont détériorés avec le temps et doivent être rénovés. Le devis proposé consiste en la démolition des ouvrages anciens, la construction d'ouvrages neufs en parpaing enduit monocouche, en la réfection de charpente (pannes, chevrons en sapin traité) et le renouvellement de couverture en petite tuile plate, pour la somme totale de 24 999€ HT. Ce projet est inacceptable en l'état : la démolition complète pour reconstruction avec de tels matériaux sont contraires à la philosophie du Parc, qui prône l'usage des matériaux et techniques traditionnelles, et la préservation des traces du passé. Le projet est jugé **défavorablement** par la Commission et est à revoir complètement.

- PONTPOINT (60), portail ancien, projet communal

Ce projet nouveau concerne un grand portail ancien (fin XIXe-début XXe s.), faisant partie de la clôture d'une grande demeure, style manoir. Le devis détaille les travaux : restauration complète et nettoyage des maçonneries en pierre de taille, moellon et brique ; réfection du chaperon et de la charpente ; restitution de la couverture en tuiles plates ; et création d'un seuil pavé. Le cout total est estimé à 18 291€ HT. Les matériaux, techniques et couts étant conformes aux demandes du PNR, la Commission juge **favorablement** le dossier, au taux de 70% d'aides, soit 12 804€

- PONT-STE-MAXENCE (60), monument aux morts de la guerre de 1870, projet communal

Ce dossier ancien est de nouveau déposé par la commune. Jusqu'à présent, il avait été refusé par le Parc car ses attentes concernaient aussi la rénovation de la statue, très dégradée. Cette fois-ci, le nettoyage, la restauration et la mise en peinture de la statue et des chaines sont intégrées au devis. Par ailleurs, il est prévu un nettoyage général du socle, une mise en peinture des lettrages, une reprise des fissures ou purge et la création de pans pavés 10x10cm. Le coût total de l'opération est de 26 366€ HT. Le dossier est accepté **favorablement** par les membres de la Commission, au taux de 70%, soit 18 456€ d'aides.

- RULLY (60), croix Dorée, projet communal

Ce dossier récent concerne la croix Dorée, située près de l'entrée du village. C'est une croix en fonte sur un petit socle en pierre, devant laquelle a été aussi installé une stèle commémorative d'un évènement de la Seconde guerre mondiale. Le tout était en mauvais état et embroussaillé. L'opération consiste à nettoyer, réparer et peindre, à aménager un massif pavé autour. Le coût des travaux est évalué à 2 600 € HT, et l'aide du Parc, à 1 820€. Le dossier est **accepté** par la Commission, au taux de 70%.

- SAINT-VAAST-DE-LONGPONT (60), calvaire devant l'église, projet communal

Cette croix en pierre devant l'église, sur son socle et son emmarchement, est très ancienne. Elle est en très mauvais état et déposée. Il s'agit de son nettoyage et de sa restauration, avec fourniture et retaille du fût et repose sur site compris fondation. Le total des travaux s'élève à 7 425 € HT, et l'aide possible du PNR est de 5 198€. Le projet est **validé** par les membres de la Commission, à 70%.

- SEUGY (95), mur de façade de commerce, projet communal

Le projet s'intéresse à un commerce ancien situé en face de la mairie. Il remonte au début du siècle, et il lui reste les enseignes peintes sur la façade. C'est une rénovation complète, avec la restauration des façades sur rues, notamment des décors peints, le remplacement des menuiseries (porte charretière, fenêtres, devantures) et la révision succincte de couverture. Le coût des travaux est estimé par un architecte à 173 000 € HT (dans le détail : maçonneries et décors peints pour 98 500€, menuiseries et ferronneries pour 70 000€). Malgré l'intérêt du projet, le montant est largement au-delà des moyens de la Commission. Elle demande donc de distinguer et d'affiner les différents postes de dépenses. Et elle pourra alors réétudier le dossier.

Le tableau récapitulatif est distribué. M ALLART s'étonne que 2 dossiers aient été retenus à Lamorlaye. Il lui est répondu qu'il s'agit de 2 propriétaires différents, la commune d'un côté, l'association du Lys de l'autre. Par ailleurs, d'autres porteurs de projet ont sollicité le Parc, mais leurs dossiers sont incomplets ou n'ont pas été reçus.

- APREMONT (60), oratoire de Notre-Dame de la Côte,
- LA CHAPELLE-EN-SERVAL (60), serre du parc de la mairie,
- GOUVIEUX (60), portails jumeaux,
- GOUVIEUX, habitation troglodytique.

III. Point sur les chantiers de réhabilitation

Différents projets du programme d'action de réhabilitation du patrimoine de 2017, dont les fonds arrivent à échéance, ont été réalisés ces derniers temps.

- PLAILLY (60), calvaire du cimetière.

Les problèmes posés par ce dossier ont déjà été évoqués lors de la précédente Commission. Pour rappel, les travaux, qui avaient pris du temps à démarrer, avaient finalement été réalisés. Malheureusement, ils n'étaient pas conformes à ce qui était attendu : une portion brisée de la dalle funéraire a été remplacée par un morceau de pierre neuve inadapté ; certains rebouchages, trop creux, conservaient l'eau stagnante ; certaines zones, faites en période froide, avaient déjà commencé à s'écailler et se décoller (pluie et gel). Qui plus est, un cheminement en béton gravillonné avait été créé, depuis le portail d'entrée jusqu'à la croix, se poursuivant vers le monument aux morts. Cet aménagement, peut-être pratique, mais sans grâce, n'avait jamais été évoqué par la commune, et enserre complètement la croix et la tombe, sans évacuation des eaux. Philippe MEURANT, architecte du PNR, a sommé plusieurs fois l'entreprise de corriger les erreurs, en accord avec la commune. Depuis plusieurs semaines, rien n'a toujours été fait. Or, les subventions arrivent maintenant à échéance. Il a donc été décidé de proposer au bureau syndical de ne pas accorder l'aide, en raison de la mauvaise réalisation, des aménagements alentour inadéquats et de l'absence de rectifications malgré les injonctions. Ce qu'entérine la Commission, d'un commun accord.

- PRECY-SUR-OISE (60), chapelle funéraire

Les travaux ont été réalisés, et sont très satisfaisants, malgré un contretemps dû à la casse de la croix sommitale lors de sa 1^e pose. Une 2^e a dû être réalisée, posée sans souci cette fois-ci. Une réception de chantier a été organisée avec la municipalité. La chapelle a été bien mise en valeur et devrait servir à accueillir les registres de condoléance lors des enterrements.

- VIARMES (95), lavoir St-Ladre

La restauration du lavoir a, là aussi, tardé à commencer. Mais les travaux ont été bien menés par le maçon, le charpentier et le couvreur. La végétation a été largement coupée et le mur sud (non porteur n'a été reconstruit qu'en partie basse, permettant de mieux dégager la vue. Une réception de chantier a eu lieu en présence de M Rouyer, maire de Viarmes, très satisfait du travail accompli.

- VIARMES, porte du Douaire

Le même jour, les techniciens du PNR se sont rendus au regard du Douaire, non loin du lavoir. Ils ont été surpris de constater que la porte a été changée, sans qu'ils en aient été informés, et suivant un dessin inadapté : le haut de la porte est droit alors que le linteau est cintré, ce qui permet de passer largement la main et le bras, d'autant plus facilement que l'accès au regard se fait des marches descendantes. Mme BEHAGUE précise que le problème provient du changement de fournisseur. Malgré tout, il est proposé aux membres de la Commission de ne pas valider le travail et de ne pas le subventionner, ce que les membres approuvent (à l'exclusion des élus de Viarmes, ne pouvant être juge et partie).

- RARAY (60), portail de ferme

Les travaux sur le portail de la ferme de la Fournière à Raray ont été réalisés cet été. Ils sont très satisfaisants et ont été réceptionnés par M. MEURANT et M. FLAMANT.

Pour finir sur le PA 2017, les travaux de la glacière de Lamorlaye ne sont toujours pas commencés, et ne le seront pas avant l'échéance. C'est pourquoi un nouvel appel d'offre a été lancé et a permis de déposer de nouveau un dossier de réhabilitation pour ce programme d'action 2020.

IV. Projet d'inventaire du patrimoine bâti de nouvelles communes

La charte du PNR est en cours de renouvellement, et devrait être de nouveau signée courant 2020. Les communes ont eu à se prononcer cet été sur le projet, les 58 de la 1^e Charte (fusion d'Ognon et de Villers-Saint-Frambourg) et les 27 nouvelles communes. La période de vote n'est pas encore terminée (jusqu'à fin septembre), mais plusieurs communes ont d'ores et déjà voté positivement et quelques-unes négativement.

Quoi qu'il en soit, un certain nombre de communes nouvelles vont intégrer le futur Parc. A cette occasion, il est proposé de poursuivre l'inventaire existant pour ces nouveaux territoires. Afin de réserver une enveloppe suffisante pour en recenser au moins 5, il a été demandé une estimation financière. Elle comprend une tournée de repérage préalable, les recherches documentaires, les réunions avec les élus et connaisseurs locaux, les journées de terrain, l'analyse et la rédaction des fiches (une moyenne d'une trentaine par commune), la cartographie et une réunion de présentation, le tout pour la somme de 28 000€ TTC. La Commission acquiesce sans réserve.

V. Questions diverses

Le Président de la Commission revient sur un sujet qui avait déjà été évoqué lors de la précédente commission, à savoir l'assistance financière pour les communes qui souhaiteraient faire réaliser des recherches et études historiques. Il lui est répondu que ni la commune, ni le prestataire n'ont été relancés jusqu'à présent, mais que cela sera fait. Le Président ajoute enfin qu'il serait bien de réunir la Commission une dernière fois début 2020 avant les élections municipales de mars, pour remercier les membres et faire un bilan de son action.

Aucune autre question n'étant ajoutée, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance.